

Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)	Extrait du registre des délibérations du conseil municipal Séance du jeudi 30 mars 2017 Par suite d'une convocation en date du 21 mars 2017, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le jeudi 30 mars 2017 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire. Etaient présents : M. Alain Chamosset, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Alain Cartier, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales. Absents ayant donné procuration : M. Patrick Falcoz à M. Alain Chamosset, M. Jean-Luc Barthod à Mme Maryline Derouet, M. Aurélien Chainé à Mme Raphaëlle Cons Absent excusé : / Absent : / Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.
Nombre de conseillers : 15 En exercice : 11 Présents : 08 Votants : 11 Délibération n°D_2017_03_30_16	

Objet : Budget eau et assainissement (nomenclature M49) – Vote du budget primitif de l'exercice 2017

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2017 du budget eau et assainissement, arrêté lors de la réunion de la commission finances du 21 mars 2017, comme suit :

Dépenses et recettes d'exploitation : 202 171.30 €
 Dépenses et recettes d'investissement : 160 870.92 €

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	202 171.30 €	202 171.30 €
Section d'investissement	160 870.92 €	160 870.92 €
TOTAL	363 042.22 €	363 042.22 €

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances du 21 mars 2017,

Vu le projet de budget primitif 2017 du budget eau et assainissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2017 du budget eau et assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section d'exploitation,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section d'exploitation	202 171.30 €	202 171.30 €
Section d'investissement	160 870.92 €	160 870.92 €
TOTAL	363 042.22 €	363 042.22 €

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

Délibération certifiée exécutoire Compte tenu de sa télétransmission le : 31/03/2017 Et de la publication	Extrait conforme au registre des délibérations. Fait à Contamine Sarzin, le 31 mars 2017 Le Maire, Alain CHAMOSSET
--	---

